

COMMUNE D'ARGENT SUR SAULDRE
ARRÊTÉ MUNICIPAL N° : 29T /2023

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
RUE DE SAINT MARC

Le Maire de la Commune d'ARGENT SUR SAULDRE,

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants, et L 2213-1 et suivants,

Vu la nécessité de procéder à des travaux de réparation du réseau d'assainissement et limiter la formation d'un trou sur la chaussée de la rue Saint Marc,

CONSIDERANT que pour une question de sécurité, il convient de réglementer la circulation de la rue Saint Marc le temps des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 19 Octobre 2023 à partir de 7h30 à 18h00 seront réalisés des travaux de réparation du réseau d'assainissement rue de Saint Marc par l'entreprise TP Cassier.

ARTICLE 2 : Durant toute la durée des travaux, la circulation sera interdite entre le N°31 et le N°35 de la rue Saint Marc.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation sera assuré par l'entreprise TP Cassier, ainsi que son maintien en bon ordre.

ARTICLE 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie d'Aubigny sur Nère,
- L'Entreprise TP Cassier,
- Les Services Techniques.

ARGENT SUR SAULDRE, le 18 Octobre 2023

Le Maire

Anne CASSIER

